

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY  
EN DATE DU MARDI 21 MAI 2024 A 19 HEURES**

Date de convocation : 14/05/2024

**SOMMAIRE :**

- 1 – PETITES VILLES DE DEMAIN : RENDU INTERMEDIAIRE DE L'ETUDE PAR QUARTIER LIBRE ;
- 2 – FDE 80 : CHANGEMENT DE DENOMINATION ;
- 3 – CESSIONS IMMOBILIERES ;
- 4 – BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE ;
- 5 – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE PHASE 4 : DEMANDE DE FINANCEMENT ;
- 6 – ACTUALISATION DES STATUTS DE LA CC2SO
- 7 – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un Mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaients présents :

BOHIN Pascal	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
RENAUX Jean-Michel	VAN OOTEGHEM Clarisse
GREVIN Cécile	RONGIER Marie-Laure
FAY José	MANCAUX Christophe
VASELLI Bérengère	DE TOMI Isabelle
DENIS Mathieu	BROISSART Dominique
THIERRY Patrick	

Excusés : Mme BOULANGER Héloïse ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, M. ESTIENNE Romain ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, Mme LELEU Linda et M. DEVISMES Arnaud, excusés.

Absent non excusé : Mme BRKA Virginie et M. DUCROCQ Jonathan.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 11 Avril 2024 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

**I – PETITES VILLES DE DEMAIN : RENDU INTERMEDIAIRE DE L'ETUDE PAR QUARTIER LIBRE :**

M. le Maire accueille les membres du bureau d'études « Quartier Libre » et leur laisse la parole afin de présenter le rendu intermédiaire de l'étude. Il est rappelé que les

propositions de ce rendu représentent des pistes de réflexion et que rien n'est figé ou décidé. Il convient d'avoir un esprit d'anticipation sur les changements pouvant intervenir dans la commune au niveau foncier et de se projeter sur les quinze à vingt prochaines années.

Mme SANNIER Caroline présente tout d'abord à l'assemblée la stratégie d'ensemble du développement positionnée sur l'ossature existante de Conty.

Tout d'abord, il convient de prendre en compte l'axe départemental qui traverse la Commune qui constitue la colonne vertébrale. Puis un second axe (la Coulée Verte) se tourne davantage sur une stratégie de développement touristique et sportif.

Autre axe important pour la Commune : son patrimoine avec comme point central la Place du Général de Gaulle, qui constitue également un lien vers Luzières les Conty et Wailly.

Mme SANNIER Caroline présente l'ensemble du bâti constituant le « cœur de ville » sur lequel il conviendra de travailler la mobilité et les connexions entre les lieux de vie, les commerces et les services publics.

M. le Maire précise que la Commune a peu de moyens d'actions sur l'axe départemental et notamment le flux routier constaté. Il est précisé que certains aménagements même minimes peuvent apporter un environnement plus qualitatif du centre bourg.

Le bureau d'études Quartier Libre présente ensuite à l'assemblée différentes stratégies d'amélioration et de développement. Mme SANNIER Caroline insiste sur le fait qu'il ne s'agit que de réflexions et que les élus devront lors d'une prochaine réunion de travail déterminer les priorités pour Conty à plus ou moins long terme. Déterminer ces priorités permettra d'avoir une veille foncière et de pouvoir être prêts en cas de modification ou de cession de certains espaces.

M. MANCAUX Christophe pense qu'il est également judicieux de réfléchir au cheminement entre la Maison de Retraite et le centre bourg.

M. THIERRY Patrick s'étonne que le site foncier rue des Chapeliers n'est pas été pris en compte dans ce rendu. Ce site sera inclus dans l'étude.

M. THIERRY Patrick rappelle qu'il avait été décidé d'intégrer dans ce projet, lors d'une des précédentes réunions de début d'année, l'amélioration et l'attractivité de toutes les entrées et sorties de commune.

## **II – FDE 80 – CHANGEMENT DE DENOMINATION :**

M. le Maire informe l'assemblée que la FDE 80, par délibération du 07 Février 2024 a décidé de modifier la dénomination de sa structure intercommunale et de la dénommer « Territoire d'Energie Somme ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **III – CESSIONS IMMOBILIERES :**

M. le Maire présente à l'assemblée deux demandes d'administrés qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain appartenant à la Commune.

Dans un premier temps, il s'agit d'une parcelle d'environ 160m<sup>2</sup>, partie des parcelles cadastrées section AK n°739 et n°328 constituée de terre de jardin. Les frais de division cadastrale sont estimés à 1 130 €uros H.T.. M. le Maire propose à l'assemblée de céder cette parcelle moyennant le prix de 8 €uros le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder cette parcelle moyennant le prix de 8 €uros le m<sup>2</sup> et précise que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

La seconde proposition concerne une parcelle d'environ 147 m<sup>2</sup>, partie de la parcelle cadastrée section AD n°23. Les frais de division cadastrale sont estimés à 1 120 €uros H.T. et une servitude de passage est à prévoir, cette parcelle étant située dans l'enceinte du stade de football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder cette parcelle moyennant le prix de 50 €uros le m<sup>2</sup> et précise que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal précise également que le déplacement du portail et de la clôture sera à la charge de l'acquéreur.

### **IV – BUDGET COMMUNAL 2024 – DECISIONS MODIFICATIVES :**

A la demande de la Trésorerie de Poix-de-Picardie, M. le Maire propose de modifier le budget communal 2024 comme suit :

Recettes de fonctionnement : Article 7751 :	- 849 €uros
(les recettes correspondant aux ventes immobilières ne doivent pas être inscrites en section de fonctionnement)	
Recettes de fonctionnement : Article 74111 :	+ 849 €uros

Il est également demandé de compléter les dotations aux amortissements (la participation versée à l'OPSOM en 2019 pour la construction de logements ne figurant pas sur l'état initial rédigé par la Trésorerie de Poix-de-Picardie) :

Dépenses de fonctionnement :	+ 1 583 €uros
Recettes d'investissement :	+ 1 583 €uros

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces modifications.

## **V – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE – PHASE 4 – FINANCEMENT :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion de la dernière réunion de chantier, les services de la DRAC nous ont demandé de déposer dès maintenant la demande de subvention pour la 4<sup>ème</sup> phase de la restauration de l'Eglise Saint-Antoine de CONTY.

M. le Maire présente le budget de la 4<sup>ème</sup> phase dont les dépenses s'élèvent à la somme de 772 686.38 Euros H.T. (compris les actualisations des phases 2, 3 et 4)

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant sous réserve de l'attribution effective des aides sollicitées :

Montant des travaux H.T.	775 423.63 Euros
Subvention DRAC (50%)	387 712.00 Euros
Subvention Département PVD (20 %)	155 085.00 Euros
Subvention Régionale (15%)	116 314.00 Euros
Charge communale (dont TVA)	271 398.27 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire de solliciter les subventions correspondantes.

## **VI – ACTUALISATION DES STATUTS DE LA CC2SO :**

Compte tenu du transfert des compétences : Mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ; Gémapi (item 4, 11 et 12) au 10 novembre 2022 et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la CC2SO demande aux Communes membres d'approuver l'actualisation de ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'actualisation des statuts de la CC2SO compte tenu des nouvelles compétences énoncées ci-dessus.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES :**

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée que dans le cadre des opérations de dé pigeonnage réalisées sur l'Eglise de Conty et de Wailly, il a été dénombré 300 pigeons sur Conty et 522 sur Wailly. Il convient maintenant de nettoyer les clochers et de s'assurer que les volatiles ne puissent plus entrer dans les édifices.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte rappelle sa demande de refaire la peinture extérieure de la salle des fêtes. M. FAY José précise qu'avant toute chose l'entreprise HEDOUX doit remettre en état la structure métallique et le chéneau sur le devant du bâtiment. M. FAY José a contacté l'entreprise qui maintient les prix de 2021.

M. le Maire informe Mme VAN OOTEGHEM Clarisse que la signalisation horizontale sur la chaussée place de la Gare doit intervenir prochainement. Le devis a été signé.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse signale le problème de sécurité devant la salle des fêtes lorsque l'éclairage public est éteint. Lors d'une soirée associative une personne a chuté. Le problème d'éclairage de l'auvent doit être solutionné pour éviter ce type d'incident.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 H.30.